



Zurich Simon

Injustice inadmissible et punition collective pour le Schoenberg

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 13.12.24

Dépôt

Les TPF, la direction de l'établissement de la Villa Thérèse et le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg ont informé les parents des élèves de la Villa Thérèse que l'arrêt de bus Stadtberg serait supprimé « si aucune amélioration n'est visible d'ici aux vacances de Noël », une décision motivée par des « problèmes de comportement et d'incivilité de la part d'élèves de l'école » à cet arrêt de bus.

Je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Les directions compétentes, soit la DFAC et la DIME, ont-elles été informées de cette mesure drastique ? Quelle est leur appréciation de la situation ?
2. Dans la mesure où ce n'est pas le seul arrêt de bus où de tels actes sont constatés (p.ex. Charmettes ou St-Pierre pour ne prendre que la Ville de Fribourg), des suppressions sont-elles prévues à ces arrêts également ? Si non, pourquoi cette différence de traitement ?
3. Les signataires du courrier aux parents sont-ils ou sont-elles compétent-e-s pour décider de la suppression d'un arrêt de bus ?
4. L'arrêt de bus a-t-il été élargi depuis que les capacités de l'école ont été augmentées en 2003 ?
5. Est-il justifié de punir collectivement les élèves de l'école ainsi que les autres usagères et usagers de cet arrêt pour les actes d'un petit groupe d'élèves ? Quelle est la position de la DFAC par rapport aux punitions collectives ?
6. Comment les signataires de la lettre entendent-ils ou entendent-elles corriger l'injustice et l'inégalité de traitement qu'ils ou elles créent ainsi auprès des habitant-e-s du quartier et des enfants ?